



OPEN DATA et Réglementation

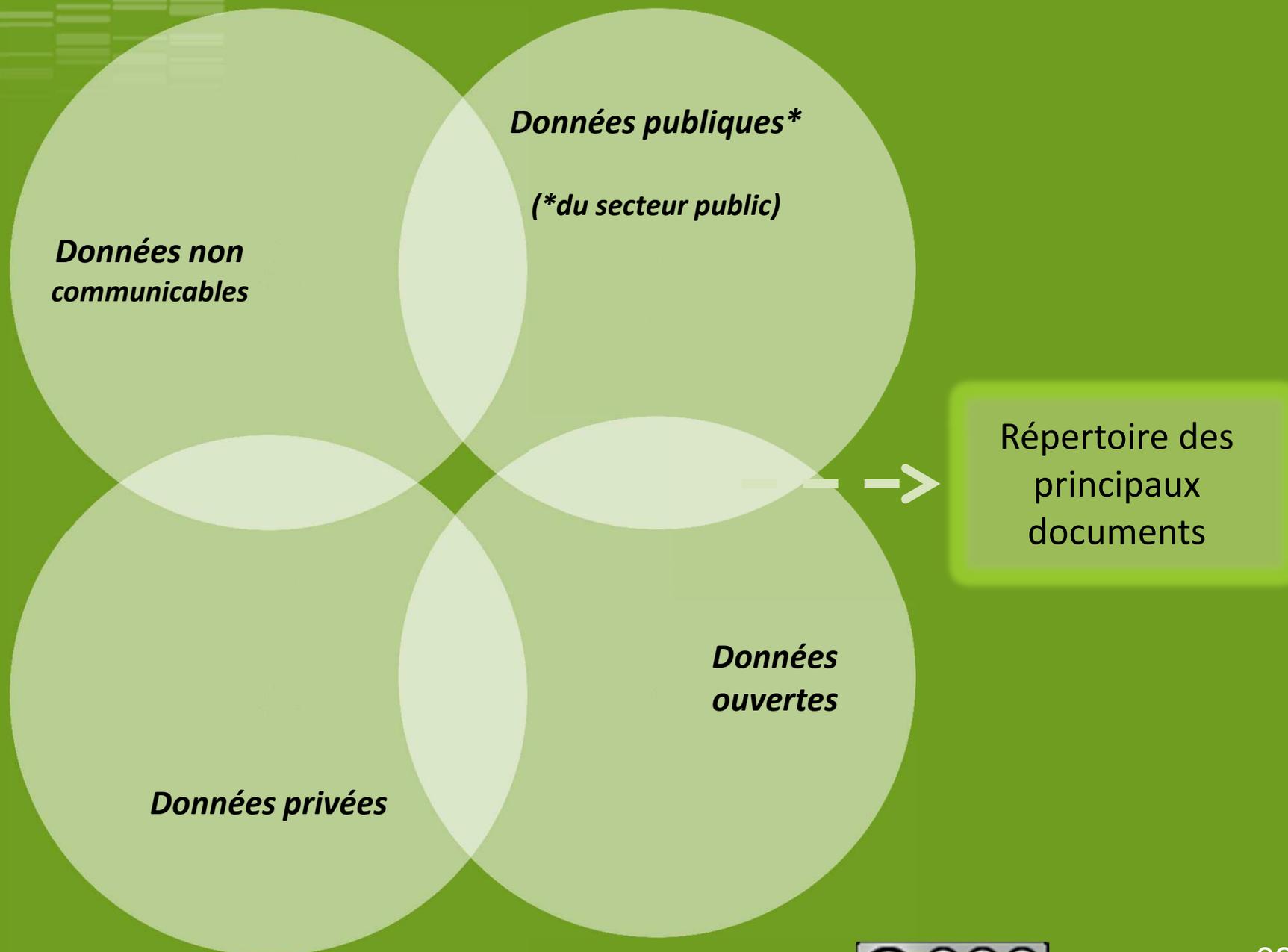
Journée Open Data en Agriculture



INTRODUCTION



De quoi parle-t-on ?



Données publiques - Périmètre

Textes :

- ❖ Loi n°78-753 du 17.07.1978 - Directive européenne n° 2003/98/CE du 17.11.2003
- ❖ Décret n°2005-1755 du 30.12.2005 - Ordonnances n°2005-650 du 06.06.2005 et n°2009-483 du 29.04.2009



« Sont considérés comme **documents administratifs**, que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, les documents produits ou reçus, **dans le cadre de leur mission de service public**, par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que par **les autres personnes de droit public** ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission. Constituent de tels documents notamment les dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions et décisions. »

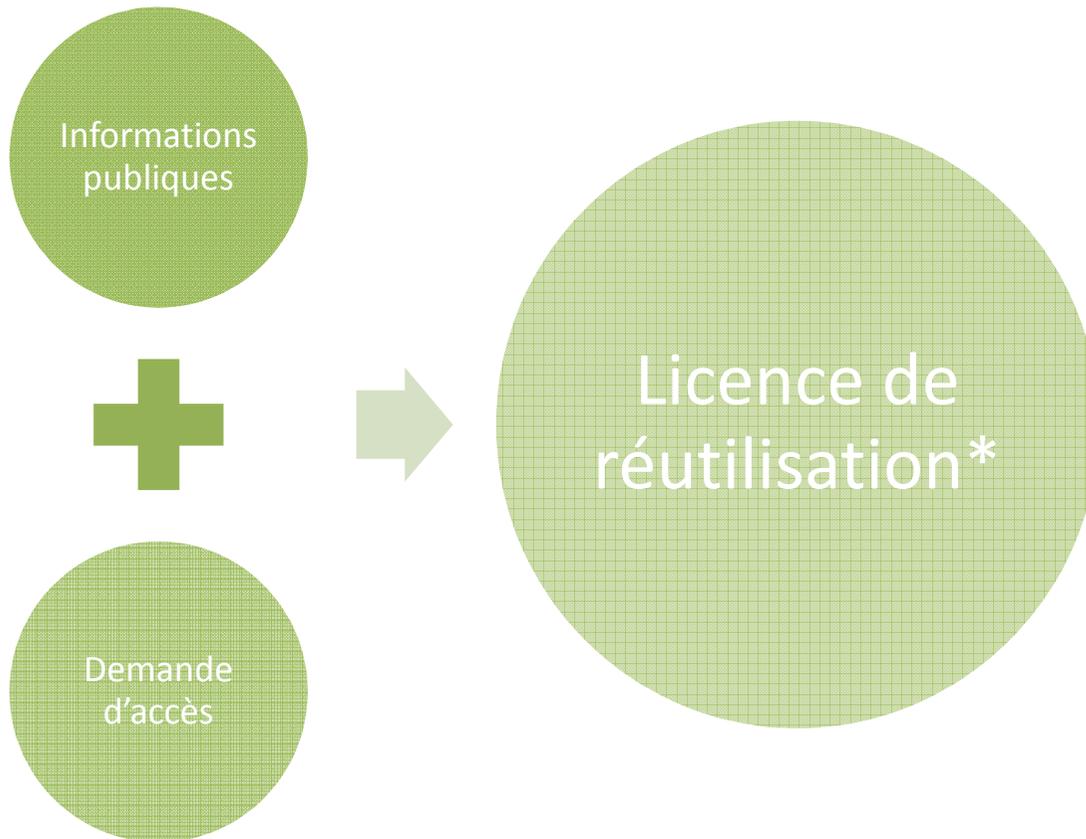
Données publiques - Périmètre

Exclusions :

- ❖ Données personnelles (en l'absence de consentement exprès ou d'anonymisation ou de loi l'autorisant)
- ❖ Secret industriel et commercial
- ❖ Droit de propriété intellectuelle détenu par un tiers
- ❖ + exclusions plus « classiques » : sûreté de l'Etat, défense nationale, etc.
- ❖ Respect du secret statistique
- ❖ A noter que les EPIC ne sont pas concernés par la loi



Données publiques - Périmètre



Obligations lors de la réutilisation :

- ❖ Absence d'altération
- ❖ Absence de dénaturation
- ❖ Mention de la source
- ❖ Date de dernière mise à jour

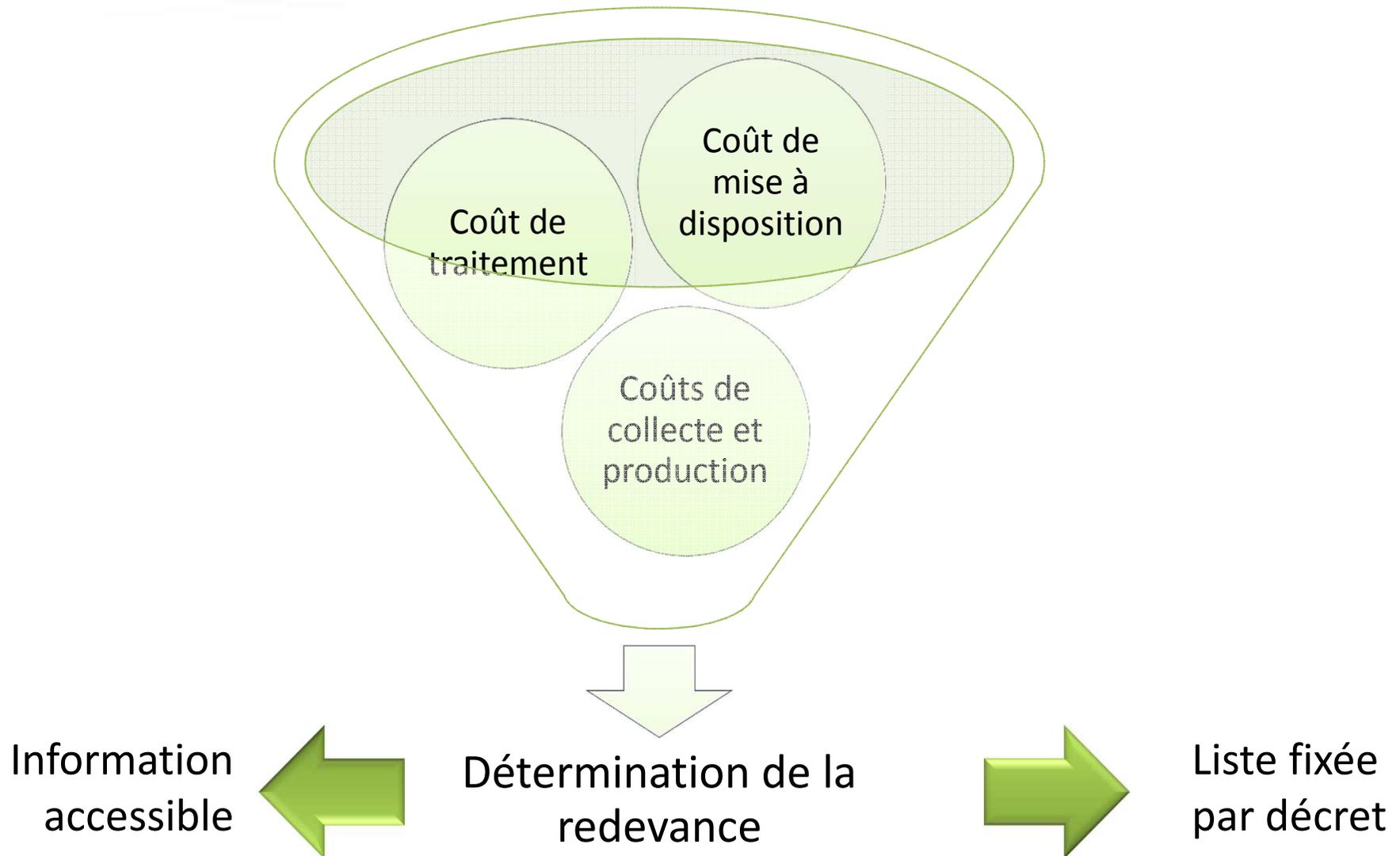
Mentions facultatives :

- ❖ Prix (public ≠ gratuit)
- ❖ Tout le reste

* La loi dit que lorsqu'il y a redevance, il doit y avoir une licence

Données publiques - Périmètre

Prix / Redevance



Données publiques - Périmètre

Licences de réutilisation : autres mentions

❖ Attention ! Droit de la concurrence

Les restrictions à la réutilisation doivent être proportionnées et pour des motifs d'intérêt général

- ▶ standardisation des licences

❖ Exclusivité / non exclusivité

L'exclusivité doit être exceptionnelle, justifiée par l'exercice d'une mission de service public et révisable tous les 3 ans

Données publiques - Périmètre

Réutilisation : Sanctions de l'utilisateur contrevenant



Si utilisation non commerciale en violation de la licence :
Contravention de 5^{ème} classe (1500€ et 3000€ si récidive)



Si utilisation commerciale en violation de la licence :
Amende proportionné à la gravité (maxi : 150 000€ ou 300 000€ si récidive ou 5% CA)

Sanctions par la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs)
Interdiction de réutilisation d'informations publiques de 2 ans / 5 ans.

Données publiques - Périmètre



Licence Ouverte – Etablalab Simplissime (2 pages / 8 sections)

Périmètre : informations / données

Droits :

- ▶ Copier
- ▶ Diffuser
- ▶ Redistribuer
- ▶ Adapter, Modifier, Transformer => Information dérivée
- ▶ Exploiter à titre commercial

Obligations: Mention de la paternité

Limites:

- ▶ Absence de garantie sauf absence de droits de PI limitants
- ▶ Responsabilité de la réutilisation

Données publiques - Périmètre



ODBL (Open DataBase License) Communauté du Libre

Périmètre : contenu de la base ≠ structure



Droits :

- ▶ Extraire
- ▶ Réutiliser
- ▶ Diffuser, Redistribuer
- ▶ Adapter, Modifier, Transformer => base de donnée dérivée



Obligations:

- ▶ Redistribuer sous licence libre y compris les bases dérivées
- ▶ Mention de la paternité



Limites:

- ▶ Ne pas imposer de mesures techniques de restrictions sauf si une copie est disponible sous licence libre
- ▶ Absence de garantie du cédant
- ▶ Possibilités pour le cédant de choisir une autre licence de diffusion



Données publiques - Périmètre



Licences de l'APIE Modulaires

Périmètre : informations / données soumises à conditions ou redevances
1 licence si livraison unique / 1 licence si livraison successive

Droits :

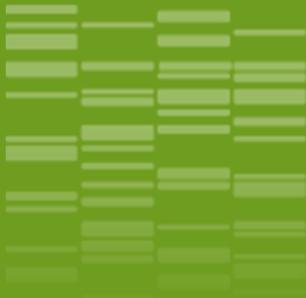
- ▶ Réutiliser à des fins commerciales / non commerciales

Obligations:

- ▶ Redistribuer sous licence libre y compris les bases dérivées
- ▶ Mention de la paternité / Date de mise à jour
- ▶ Pas d'altération / pas de dénaturation du sens
- ▶ Respect des droits de PI
- ▶ Eventuellement redevances

Limites:

- ▶ Pas de transfert de propriété
- ▶ Absence de garantie de l'administration
- ▶ Durée fixée
- ▶ Clause de résiliation (cas classiques + intérêt général)



MERCI DE VOTRE ATTENTION